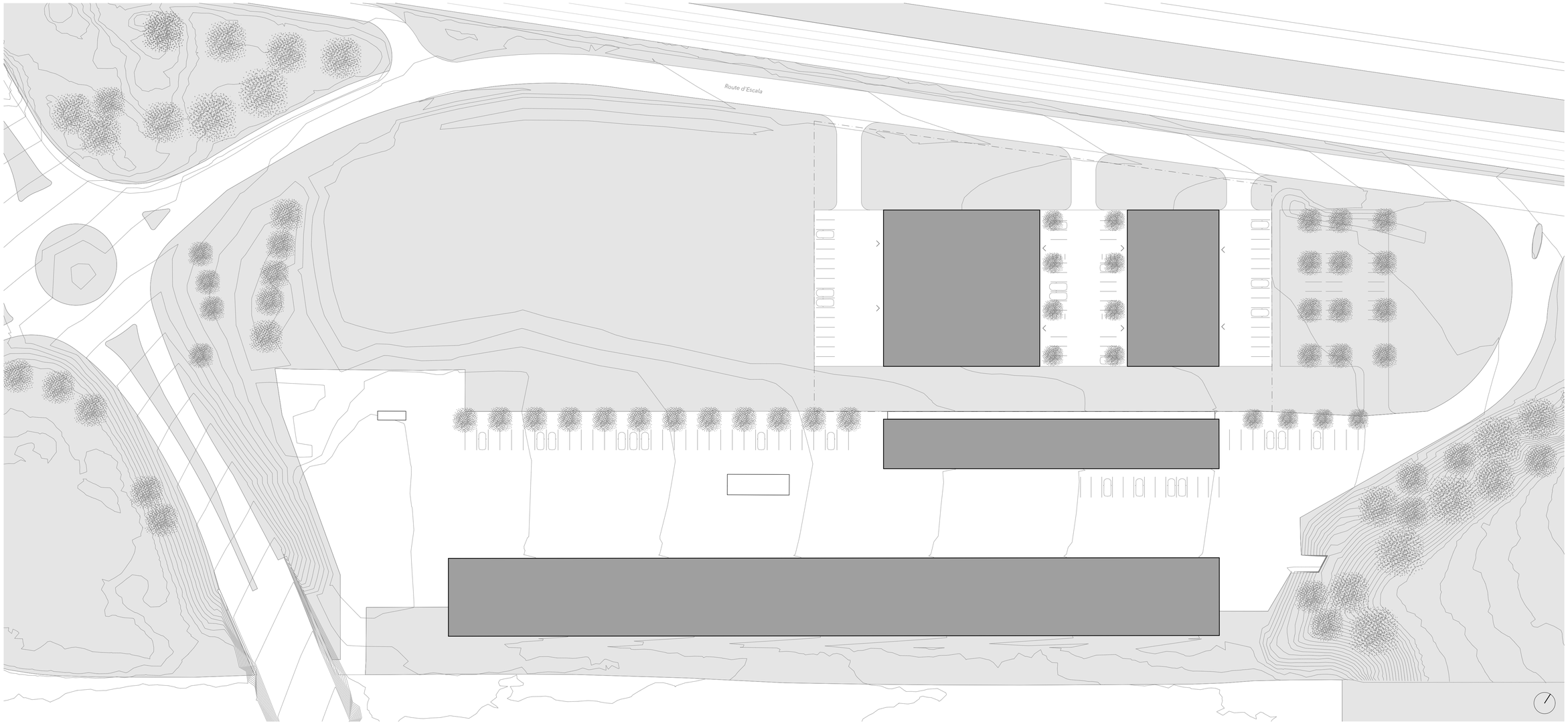

situation 1_500

Contexte
Le site choisi pour l'implantation du centre d'engagement se considère selon plusieurs échelles, d'abord celle du grand territoire défini par la vallée du Rhône, puis l'échelle de la Ville de Sierre et enfin le site lui-même dans lequel doit s'implanter le projet. Le site mis à disposition se compose de deux bâtiments barres. Adossé à l'autoroute, une grande halle protège l'ensemble de la parcelle des nuisances de l'autoroute. Le second bâtiment administratif se met en relation avec les halles tournant littéralement le dos à la Ville de Sierre.

Implantation
Le projet volte-face cherche une composition avec les bâtiments existants du complexe autoroutier de Sierre. Il identifie les particularités du bâti existant tout en réagissant au contexte environnant. Le thème du concours valide le souhait assumé du projet de se rapprocher de la population. Une nouvelle barre abstraite prend place au nord du site s'orientant naturellement sur la Ville de Sierre et ses environs. Cette tranche de territoire définit l'implantation du nouveau projet. Elle se transforme en plots successifs tout en maintenant l'esprit de la barre. Ces plots confèrent une perméabilité et un nouveau visage à l'ensemble du site. Cette barre contextuelle amène ainsi une ligne directrice au développement général du site.

Intervention
L'intervention s'inscrit dans une composition parallèle à la vallée du Rhône, à l'autoroute ainsi qu'à la voie ferrée. Le projet se compose de deux volumes reliés par un parvis. Celui-ci accueille l'accès visiteurs ainsi que les espaces consacrés à la mobilité douce. Les places techniques se trouvent aux deux extrémités du site. L'implantation de deux volumes permet de répondre avec précision à la topographie du lieu.

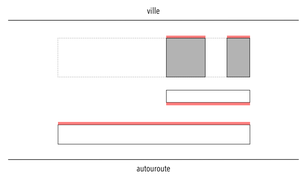

Flexibilité
Le thème du présent concours est soumis à une évolution constante des besoins. La mise en place d'un plan libre permet d'obtenir un bâtiment singulier, des volumes utiles et poétiques, et ceci dans son utilisation quotidienne. Il apprend des évolutions d'usage. Il fabrique une disponibilité de liberté et d'évolution. Le projet met en place un dispositif structurel, constructif et technique permettant d'assurer une réversibilité dans le temps et offre une forme de liberté à l'utilisateur. Ce bâtiment est au service de l'utilisateur comme l'utilisateur est au service de la population.

Programme et accès
Les affectations sont reparties selon les deux unités volumétriques définie par l'implantation. Le bâtiment de l'OCVS et des ambulances prend place à l'Ouest du site tandis qu'à l'Est se trouve celui de la police d'unité mobile et de l'appui opérationnel. La division de ces deux entités assure la possibilité d'une réalisation par étapes si nécessaire.
Le rez-de-chaussée de chaque bâtiment comprend le secteur d'intervention et ses véhicules. Le premier étage accueille les vestiaires. Aux étages supérieurs se trouve l'ensemble du programme administratif. Une attention particulière est accordée à la gestion des flux verticaux. Elle permet de répondre précisément au programme et d'offrir une entrée pour chaque élément programmatique.

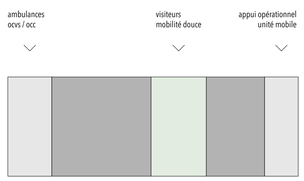

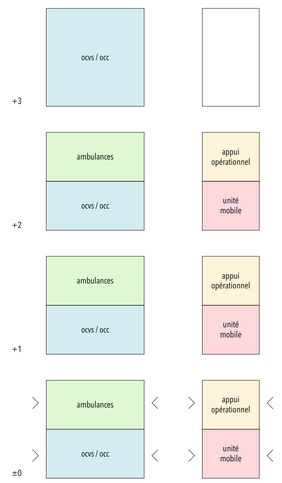

Enveloppe du bâtiment
L'écriture architecturale cherche par sa simplicité à réunir les parties d'ouvrage dans un ensemble cohérent. Une structure unitaire vient envelopper chaque bâtiment tout en laissant apparaitre la différenciation d'usage. La compacité de la forme ainsi que la rationalité du dispositif constructif concourent à garantir l'économie recherchée.

Structure et sismique
Les structures porteuses sont constituées de dalles en béton armé reposant sur un système de piliers / noyaux / refends également en béton armé. Les noyaux et les refends se situant en périphérie de l'ouvrage, un maximum de liberté est laissé à l'intérieur des étages avec uniquement les piliers comme éléments fixes. Des espaces complètement libres à la circulation des véhicules est en outre disponible au rez-de-chaussée. Les charges des piliers des étages sont reportées en périphérie par d'importants sommiers en béton armé. À la vue de la nature du sol, des pieux de fondations seront en principe nécessaires jusqu'à la couche d'alluvions fluviatiles située à 15m de profondeur. Du point de vue de la sécurité parasismique, s'agissant de centrales d'engagement, les bâtiments sont à considérer comme appartenant à la classe d'ouvrage CO III au sens de la norme SIA 261. Cette caractéristique impose des dispositions constructives garantissant aux structures porteuses un comportement sans faille en cas de séisme majeur. Ici, les refends parasismiques, qui complètent les noyaux de distributions verticales, sont disposés symétriquement et en périphérie, soit de manière optimale de point de vue du comportement en cas de séisme. Les rez-de-chaussée forment en outre des caissons rigides permettant une bonne répartition des efforts sur les fondations.

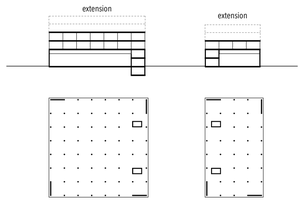

11.1
parc extérieur
16 places
nettoyage
ambulance
ocvs / occ
11.3
nettoyage véhicules
63_m2
9.4
local type 1
29_m2
9.5
local type 2
43_m2
6.3
local d'archives
28_m2
9.13
garages
498_m2
9.8
local d'archives
18_m2
9.12
nettoyages
14_m2
9.9
buanderie
26_m2
6.4 + 8.5
garages
498_m2
6.3
local d'archives
28_m2
11.2
parc extérieur visiteur
28 places
ambulance
ocvs / occ
appuis opérationnel
unité mobile
7.2
économat
28_m2
7.10
garages
280_m2
8.12
mat. engagement
45_m2
8.15
garages
280_m2
8.8
armes
14_m2
8.11
secteur
11_m2
8.6
séquestre
17_m2
11.1
parc extérieur
16 places
appuis opérationnel
unité mobile
bâtiment A
rez-de-chaussée 1_200
niveau ± 0.00
alt. 518.5 m
bâtiment B
rez-de-chaussée 1_200
niveau + 0.50
alt. 519.0 m

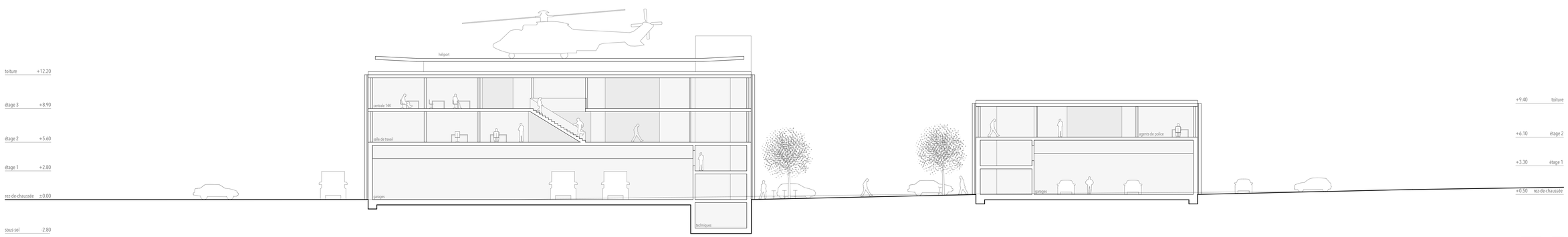
toiture +12.20
étage 3 +8.90
étage 2 +5.60
étage 1 +2.80
rez-de-chaussée ±0.00
sous-sol -2.80
héliport
centrale 144
salle de travail
garages
techniques
agents de police
garages
+9.40 toiture
+6.10 étage 2
+3.30 étage 1
+0.50 rez-de-chaussée

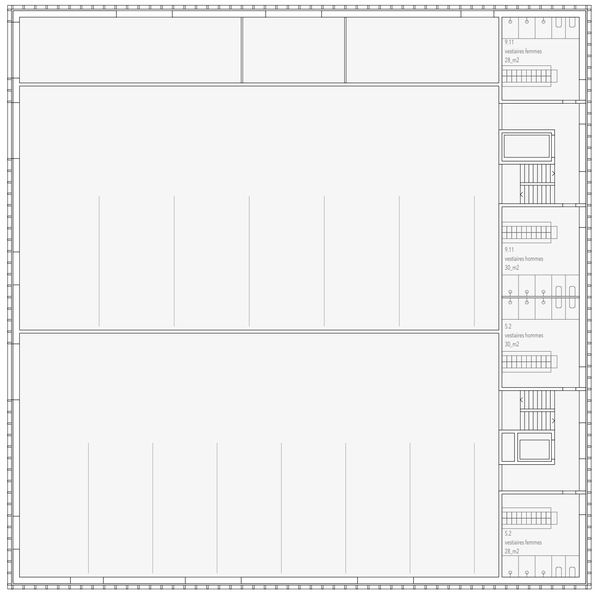

bâtiment A
étage 1 1_200
niveau + 2.80
alt. 521.3 m

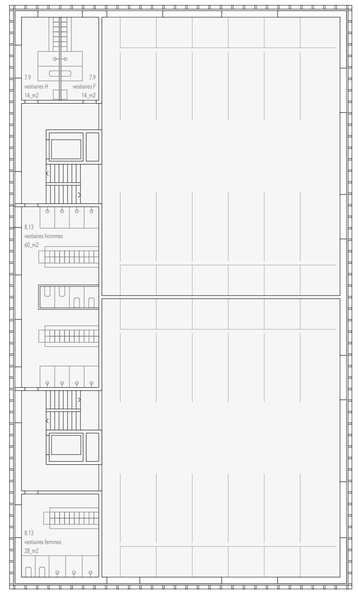

bâtiment B
étage 1 1_200
niveau + 3.30
alt. 521.8 m

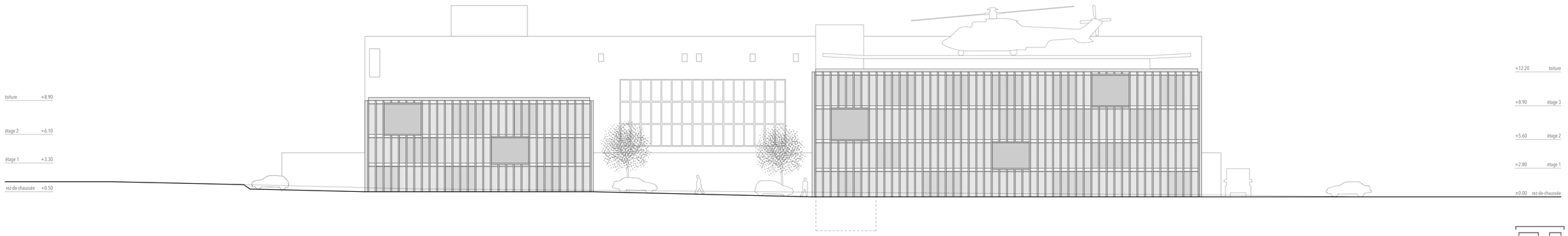

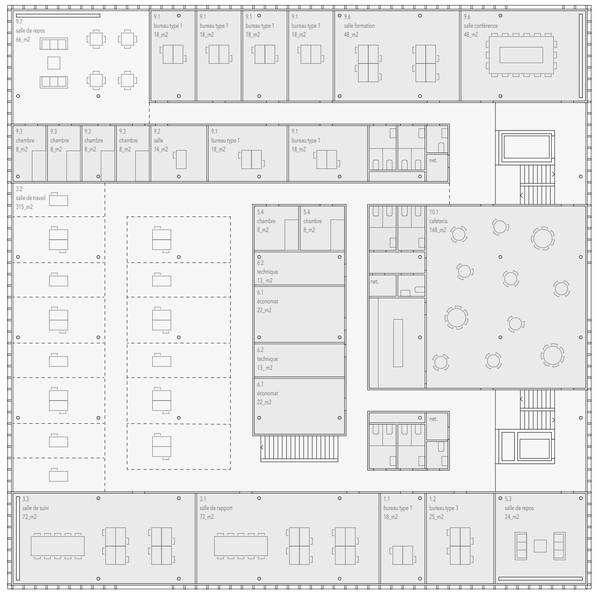

bâtiment A
étage 2 1_200
niveau + 5.60
alt. 524.1 m

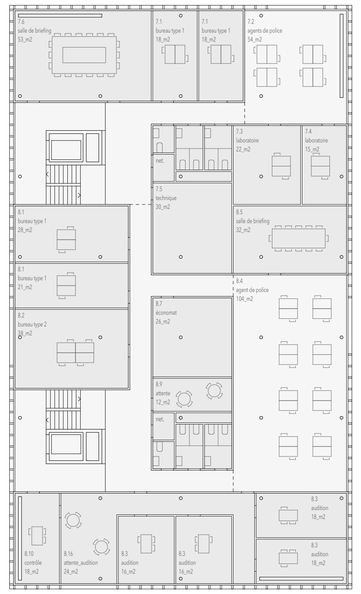

bâtiment B
étage 2 1_200
niveau + 6.10
alt. 524.6 m

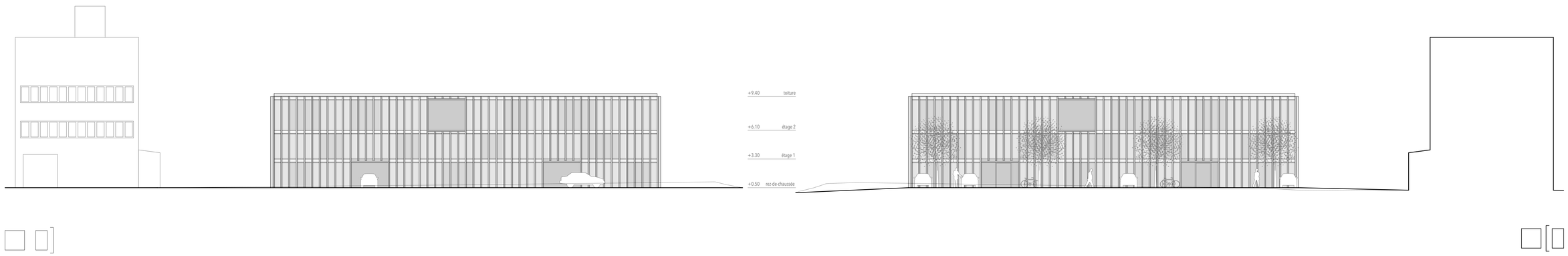

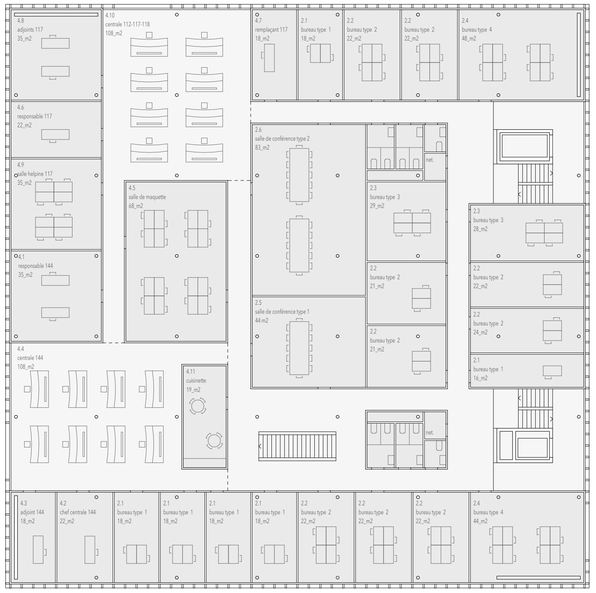

bâtiment A
étage 3 1_200
niveau + 8.90
alt. 527.4 m

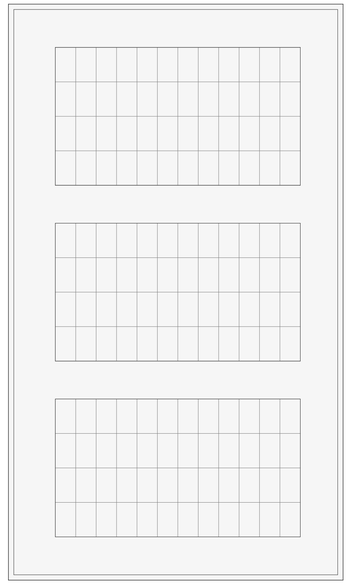

bâtiment B
toiture 1_200
niveau + 9.40
alt. 527.9 m

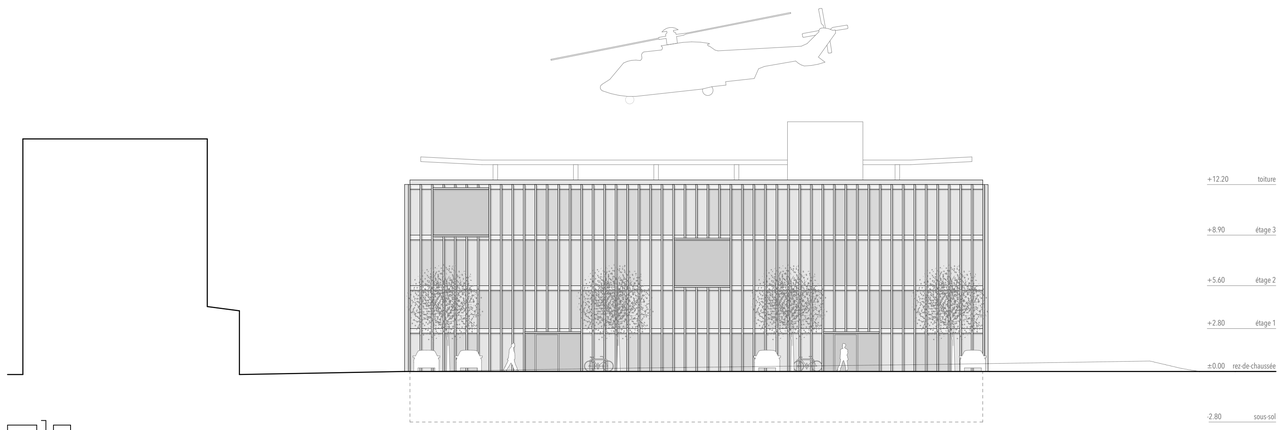

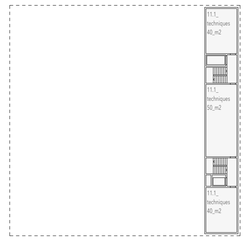

bâtiment A
sous-sol 1_200
niveau - 2.80
alt. 515.7 m

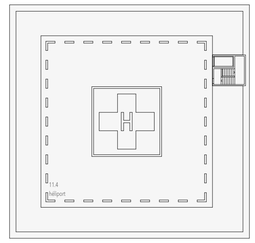

bâtiment A
toiture 1_200
niveau + 12.20
alt. 530.7 m